
Arrondissement de
MONTLUCON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
de DOMÉ RAT**

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 avril, à 10 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé
au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-et-un, en
session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale
LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par
madame le maire de ladite commune, le 29 mars 2024.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 21
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

29 mars 2024

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

9 avril 2024

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mmes
JOUANNIN..PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mr
LIMOGES..Mmes DELERIS..FAUCHARD..BRUNET..
BERRUER..Mr LACAUX..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..
OSTERTAG..Mme MATHIAUD..Mr LEFEBRE..
Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE..Mme PETIT.

Absent : Mr DELEAU.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr BOY à Mme
JOUANNIN, Mr HAMELIN à Mme BERGERON, Mme
COULANGEON à Mme FAUCHARD, Mr LUQUET à Mr
PINHEIRO, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mr RICHOUX à
Mme MATHIAUD, Mme AURAT à Mr LEFEBRE.

OBJET : Approbation du
compte de gestion 2023.

Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2024 est approuvé
(date de publication : 9 avril 2024).

240406-02a



Après avoir contrôlé la concordance entre le compte
administratif et le compte de gestion, notamment chacun des
soldes et des balances générales, et vérifié qu'il a été procédé
à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer
dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er}
janvier au 31 décembre 2023, y-compris celles relatives à la
journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 dans les
deux sections,

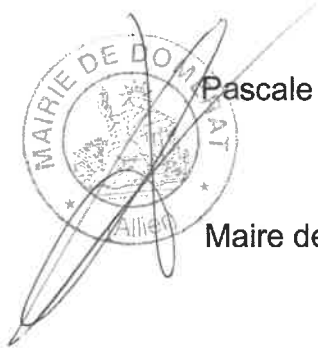
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de
gestion 2023 sans observation ni réserve.

.../...

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2023, sans observation ni réserve.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned over the name Guillaume SURLEAU.

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 9 avril 2024